

CHARTRE ETHIQUE URMET



Table des matières

Présentation.....	3
INTEGRITE.....	4
RESPECT.....	5
TRANSPARENCE.....	6
REGLES D'ENCADREMENT CADEAUX D'AFFAIRES	6

Présentation

La Charte éthique, d'URMET France, incarne notre engagement dans le maintien et la promotion des standards d'intégrité et de confiance pour toutes nos opérations. C'est un code de conduite à tenir au quotidien dans nos relations professionnelles et dans notre façon d'exercer nos activités. Il définit les prescriptions comportementales et morales à adopter par chacune et chacun au sein d'URMET France. Il est basé sur 3 grands principes :

- L'intégrité
- Le respect
- La transparence

Notre Charte éthique s'adresse à tous les collaborateurs d'URMET France.

Elle s'applique à chacune et chacun de nous, managers et collaborateurs, à tous les niveaux au sein de l'entreprise.

Vous avez individuellement le devoir de signaler l'existence d'un comportement ou d'une situation contraire à l'intérêt général et dont vous avez eu connaissance ou dont vous avez été témoin.

EN TANT QUE COLLABORATEUR, JE DOIS :

- connaître et comprendre la Charte éthique,
- agir en accord avec la Charte éthique et, en cas de doute, demander des conseils à mon manager, ou au responsable des ressources humaines,
- incarner et mettre en œuvre nos règles de conduite, nos comportements et nos principes d'action dans l'exercice de mes fonctions.

EN TANT QUE MANAGER, J'AI DES RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES ET JE DOIS :

- montrer l'exemple, préserver, promouvoir et mettre en œuvre la Charte éthique dans toutes mes actions,
- veiller à ce que les membres de mon équipe gardent toujours à l'esprit et respectent la Charte éthique,
- m'assurer de connaître suffisamment la Charte éthique pour pouvoir conseiller et guider les membres de mon équipe sur les questions qu'ils peuvent soulever,
- identifier les risques liés à des situations de non-conformité et prendre les bonnes décisions en cas de problème relevant de mon domaine de responsabilité.

INTEGRITE

URMET France s'engage à se conformer aux réglementations en vigueur applicables dans ses activités.

Toutes les transactions commerciales menées au nom d'URMET France doivent être effectuées en respectant des principes d'éthique. Chacun doit agir avec équité, transparence et impartialité, respecter la confidentialité de toute information échangée, n'offrir, ni accepter aucune contrepartie de valeur en vue d'obtenir ou d'accorder un avantage, se prémunir des conflits d'intérêts, respecter la libre concurrence, respecter les droits de propriété intellectuelle, respecter le droit à la vie privée et la réglementation européenne sur la protection des données (RGPD).

CORRUPTION

Nous nous engageons à mener nos activités avec intégrité, en refusant toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive. Aucun avantage indu, cadeau ou faveur ne doit être proposé, offert ou accepté dans le but d'influencer une décision professionnelle. Cet engagement s'applique à l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et fournisseurs, dans tous les pays où nous opérons.

CONFLITS D'INTERETS

Nos décisions doivent être guidées par les seuls intérêts de l'entreprise. Tout collaborateur doit veiller à éviter toute situation dans laquelle ses intérêts personnels pourraient interférer avec ses responsabilités professionnelles. En cas de doute, les situations à risque doivent être déclarées de manière transparente à la hiérarchie afin de préserver la confiance et l'éthique au sein de l'organisation.

FRAUDE

Nous adoptons une tolérance zéro face à toute forme de fraude, qu'il s'agisse de falsification de documents, de détournement de fonds ou d'informations mensongères. Des procédures internes sont en place pour prévenir, toute tentative de fraude.

BLANCHIMENT D'ARGENT

Nous mettons en œuvre des procédures strictes pour détecter et prévenir toute tentative de blanchiment d'argent au sein de nos opérations. Nous refusons de nous associer à des partenaires dont les fonds ou les activités présentent un doute quant à leur origine, et nous nous conformons aux réglementations nationales et internationales en matière de vigilance financière.

SECURITE DE L'INFORMATION

La protection de nos données et de celles de nos parties prenantes est une priorité. Nous veillons à assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information par des mesures techniques, organisationnelles et humaines adaptées. Tous nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés aux risques numériques, notamment au phishing, et à l'importance du respect du RGPD.

RESPECT

RESPECT DES DROITS HUMAINS

URMET France est attentif au respect des droits humains, dans sa structure, mais aussi dans ses relations avec ses partenaires. Le respect de la dignité humaine et l'éthique constituent des valeurs fondamentales de la société. URMET France se conforme aux normes internationales en matière de droits humains, telles que la Charte internationale des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les Principes relatifs aux Droits de l'Homme et aux normes du travail du Pacte mondial.

L'entreprise veille aussi au respect des droits humains de ses effectifs et de ceux de ses partenaires, à savoir : l'abolition effective du travail des enfants, la lutte contre le travail forcé, la santé et sécurité, la liberté d'association, les conditions de travail décentes et la non-discrimination.

URMET France porte une attention particulière aux personnes vulnérables en matière de droits humains comme les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les minorités nationales ou ethniques et les minorités religieuses.

URMET France lutte contre toute discrimination liée notamment au sexe, l'identité ou l'expression de genre, à l'âge, la nationalité, l'ethnicité, la race, la couleur, la religion ou les convictions, la caste, la langue, le handicap mental ou physique, l'appartenance à une organisation, l'opinion, l'état de santé, le statut marital, la situation familiale, l'orientation sexuelle, la naissance ou les caractéristiques civiques, sociales ou politiques, le lieu de résidence, l'apparence physique.

RESPECT DES COLLABORATEURS

URMET France s'engage à assurer, à chacune et chacun, un environnement de travail accueillant et sûr, qui respecte sa santé, sa sécurité et son bien-être.

URMET France met à disposition de ses équipes des bureaux, lieux et espaces de vie pour des modes de travail plus flexibles et propose du télétravail et des interactions à distance pour les postes le permettant.

URMET France cherche à maintenir l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle de toutes et tous.

URMET France s'est donné comme responsabilité de garantir à toutes ses collaboratrices et collaborateurs un niveau minimum de protection sociale. Cet engagement se traduit par la souscription à une mutuelle complémentaire santé et à un régime de prévoyance pour tous les salariés, en partie prise en charge par URMET.

URMET France est très engagé dans la protection des données personnelles des personnes et offre à chacune et chacun un environnement informatique sûr, et de confiance. Par ailleurs, URMET France a mis en place des règles d'entreprise contraignantes dédiées à la protection des données personnelles.

TRANSPARENCE

URMET France encourage ses équipes à fournir des informations claires et précises sur ses sites de production, les caractéristiques des produits ou services fournis, et le descriptif des offres commerciales proposées.

URMET France s'engage à protéger les informations confidentielles de ses clients, prestataires ou fournisseurs. De plus, nous mettons en place des mesures de sécurité appropriées pour assurer la sécurité de nos systèmes d'informations. Nous protégeons nos systèmes contre tout accès non autorisé, perte, destruction ou divulgation.

URMET France demande à ses collaborateurs de protéger le savoir-faire, les informations économiques, commerciales ou stratégiques et les données techniques URMET France, en respectant notamment les règles d'usage et de diffusion de ces informations.

URMET France cherche à construire avec ses clients des relations durables, individualisées et personnalisées, fondées sur une confiance mutuelle, dans le but de créer de la valeur, apportant un bénéfice à chacun des partenaires.

URMET France s'engage à traiter ses fournisseurs et ses sous-traitants de manière loyale et attend d'eux le même traitement loyal et éthique à son égard.

URMET France attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les standards de sa Charte fournisseurs qui fixent l'engagement minimum requis, en ce qui concerne la responsabilité sociale d'entreprise.

REGLES D'ENCADREMENT CADEAUX D'AFFAIRES

Afin de rester aligné avec les valeurs éthiques de URMET et de prévenir les risques liés à la corruption, une procédure d'approbation des cadeaux d'affaires a été mise en place. Nous invitons l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices à rester vigilant(e)s et se référer à ce guide en cas de doute.

Dons de cadeaux d'affaires

Nous avons une politique très limitée sur l'octroi de cadeaux d'affaires. Ils ne sont autorisés que sous deux conditions :

- Pendant la période des vœux de début d'année
- S'ils ne dépassent pas la valeur de 150€

Ils sont réalisés uniquement avec l'autorisation du responsable de service

En dehors de ces exigences, aucun cadeau d'affaire n'est autorisé afin de se prémunir contre tout risque d'interprétation inappropriée.

Réception de cadeaux d'affaires

Les collaborateurs et collaboratrices sont tenu(e)s de s'abstenir de solliciter tout cadeau, versement, service gratuit provenant d'un client, fournisseur, partenaire avec qui le collaborateur ou la collaboratrice a eu des relations commerciales et qui pourrait potentiellement influencer sur l'impartialité requise dans son activité ou être perçu comme tel.

Les cadeaux et invitations de nos clients, fournisseurs, partenaires ne peuvent constituer des marques de courtoisie acceptables dans le cadre de relations d'affaires que sous certaines conditions, à savoir :

- Si leur valeur est symbolique, est égale ou inférieure à 150€,
- S'ils sont offerts en toute transparence vis-à-vis de la direction,
- S'ils n'impliquent pas une contrepartie.

urmet

